

# Infos Palestine

## Etat de la colonisation - n°2

### Pourquoi ce suivi ?

Face au projet israélien de doubler le nombre de colons révélé par l'association israélienne Peace Now en mars 2009, la **Plateforme des ONG françaises pour la Palestine** met en place, pour une durée d'un an, un suivi de la colonisation afin de donner un aperçu de son évolution et des conséquences qu'elle entraîne. La colonisation est et a été le principal obstacle au processus de paix. Celle-ci est en effet à la base de l'ensemble des infrastructures et du système de contrôle israélien en Cisjordanie : la construction du Mur, le réseau routier, les zones fermées aux Palestiniens, les destructions de maisons, les checkpoints. Elle est la principale cause du morcellement territorial de la Cisjordanie. Non seulement elle entrave les mouvements et les échanges commerciaux palestiniens mais prive également les Palestiniens de leurs plus importantes ressources naturelles.

*« Le gel complet et immédiat de la colonisation est une priorité ».*

Nicolas Sarkozy - Conférence internationale des donateurs pour l'État palestinien du 17 décembre 2007

**Nombre de permis de construire dans les colonies (hors Jérusalem Est)  
Janvier et février 2009**

 **109**

## L'économie de la colonisation

*L'économie développée dans les colonies israéliennes et dans les zones industrielles qui les entourent est une question primordiale pour leur viabilité et existence...au détriment de la société palestinienne.*

**L'**ONG israélienne Gush Shalom a comptabilisé 276 entreprises implantées dans les colonies. De façon générale, celles-ci bénéficient de statuts avantageux octroyés par l'Etat - loyers bas, avantages fiscaux, application indulgente des règles du droit de travail. Leur taille oscille entre la PME locale et l'entreprise multinationale. Leurs secteurs d'activité sont variés : industrie chimique, composants électroniques, fabrication de cosmétiques mais aussi et surtout le domaine agricole, principalement dans la vallée du Jourdain. Il faut y ajouter les entreprises de service et celles qui participent à la construction et la gestion du réseau routier réservé aux colons et à l'infrastructure des checkpoints et du Mur.

### **Le marché européen, le débouché le plus important**

L'enjeu des produits fabriqués dans les colonies est que ceux-ci sont souvent associés avec des produits fabriqués dans le territoire israélien, rendant compliqué leur traçabilité. En 2004, 20% des exportations israéliennes provenaient en totalité ou partiellement des colonies. Le marché européen constitue le plus important débouché des produits fabriqués dans les colonies israéliennes. 27 entreprises opérant dans les colonies exportent par exemple leurs produits au Royaume-Uni.

### **L'implication des entreprises européennes**

Inversement un certain nombre d'entreprises européennes sont directement impliquées dans la colonisation israélienne. Ces pratiques commerciales posent deux questions : la première est la violation de la règle d'origine, présente dans l'accord d'association UE/Israël, selon laquelle seuls les produits fabriqués en Israël bénéficient d'exemptions douanières. La seconde concerne la responsabilité des entreprises internationales qui, en favorisant la colonisation israélienne, violent la IVème Convention de Genève.

### **Le préjudice fait aux Palestiniens**

Pour la population et l'économie palestinienne, l'économie de la colonisation a plusieurs conséquences : une application inexistante de la législation du travail pour les Palestiniens travaillant dans les colonies (bas salaires, absence de syndicats...) et la diffusion en Cisjordanie des produits fabriqués dans les colonies au détriment des produits palestiniens qui ne peuvent pas circuler. Enfin la grande majorité de ces entreprises tirent largement profit des ressources palestiniennes. La consommation en eau des seules fermes israéliennes dans la vallée du Jourdain représente l'équivalent de 75% de la consommation totale d'eau en Cisjordanie.

# Quand les colonies profitent des relations UE/Israël

L'accord d'association signé entre Israël et l'UE exempte de droits de douane les produits fabriqués, uniquement, sur le territoire israélien. Malgré cette règle, les produits des colonies continuent d'être vendus sur le marché européen, avec la bienveillance des autorités européennes.

### « Arrangement technique »

Depuis sa mise en place, Israël n'a jamais respecté cette partie de l'accord en continuant d'exporter des produits des colonies sous la mention « Made in Israel », provoquant en retour des procédures de contrôle plus strictes de la part de certains Etats membres. Afin de pallier à cette situation, Israël a donc proposé en 2005 un *arrangement technique* « qui pourrait permettre à l'UE de distinguer les produits originaires des colonies des produits originaires d'Israël », affirme le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH). L'UE a accepté en affirmant que l'arrangement permettait de « gérer [et non de résoudre] certaines questions liées au problème de l'application par Israël des règles d'origine ». En vertu de cet arrangement « Israël doit mentionner sur le certificat d'origine le nom et le code postal de l'endroit de production ». Comme le souligne REMDH « les autorités douanières de l'UE reçoivent (et annulent) désormais des certificats d'origine délivrés par Israël qui contiennent des informations indiquant que les marchandises concernées ont été soit entièrement, soit partiellement produites dans les colonies.

### « Maintenant, l'UE n'a rien à dire »

Auparavant, lorsque de tels certificats étaient

découverts, l'UE pouvait s'en plaindre auprès d'Israël, au motif de la violation de l'accord. Maintenant l'UE n'a rien à dire puisque l'arrangement technique lui-même prévoit qu'Israël délivre ces certificats et dépend d'Israël pour cela ». Au-delà de l'arrangement technique, la base du problème est juridique : Israël ne fait pas de dissociation entre Israël et les colonies en territoire palestinien. Le problème reste donc entier et les produits des colonies continuent d'être vendus sur les marchés européens. Au lieu de faire respecter la règle d'origine, élément majeur de l'accord d'association, l'UE par cet arrangement rend le comportement illégal d'Israël acceptable - au niveau de la règle de droit européenne et du droit international.

### Agrexco au port de Sète

En janvier 2009, Georges Frêche, président du Conseil régional du Languedoc-Roussillon, annonçait l'implantation dans le port de Sète de l'entreprise israélienne Agrexco, une des plus importantes sociétés d'exportation de légumes, fruits et fleurs. Cette société est largement présente dans les colonies israéliennes de Cisjordanie.



Photo prise en Avril 2009 dans la zone industrielle de la colonie de Mehola, dans la vallée du Jourdain.

## Quand les entreprises françaises profitent de la colonisation

Plusieurs entreprises françaises sont directement impliquées dans la colonisation israélienne. Le cas le plus connu est celui d'Alstom et Véolia concernant le tramway reliant Jérusalem-Ouest aux colonies de Jérusalem-Est. Mais d'autres compagnies contribuent directement ou indirectement à l'occupation israélienne.

La dernière entreprise mise en cause est la **banque franco-belge Dexia** spécialisée dans les prêts aux collectivités locales. Sa filiale Dexia Public Finance Israel soutient financièrement plusieurs colonies israéliennes. Son directeur David Kapah déclarait devant la commission des finances de la Knesset en parlant des « municipalités situées au-delà de la ligne verte » que « c'est nous qui les soutenons financièrement ». Depuis octobre 2008 l'Etat français possède 23,3% du capital de la banque. Plus connue est l'implication des compagnies françaises **Alstom, Véolia et Egis Rail** dans la construction et l'exploitation d'une ligne entre l'Ouest de Jérusalem et les colonies israéliennes à l'Est - contribuant ainsi à la normalisation de la colonisation israélienne. Selon le journal israélien Haaretz, Véolia se serait toutefois retirée du projet.

L'implication de Véolia ne s'arrête pas là. Sa filiale **Connex** gère la ligne de bus entre Jérusalem-Ouest et les colonies israéliennes de Mevo Horjn et Givat Zeev. **Veolia Environmental Services Israel** gère aussi la décharge du site de Tovlan dans la vallée du Jourdain en Cisjordanie au bénéfice des 21 colonies israéliennes environnantes, la politique tarifaire de la compagnie et les checkpoints israéliens empêchant l'utilisation de la décharge par les villes palestiniennes. Il faut aussi mentionner les entreprises **Manitou**, qui a fourni des grues pour la construction et la maintenance du Mur, et **Oberthur Technologies** dont la filiale américaine est impliquée dans le système de contrôle biométrique présent aux principaux checkpoints israéliens.

**Sources :** "Exposing the Israeli Occupation Industry" - www.whoprofits.org/ "Ces entreprises françaises qui profitent de la colonisation israélienne" - Ivan du Roy - 11 février 2009/ "Un bilan des droits de l'Homme dans les relations UE-Israël 2004-2005 - Intégration ou extinction sélective des droits de l'Homme?" - Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme/ "Compte-rendu de la journée de formation - Elections Européennes" - Plateforme des ONG françaises pour la Palestine - avril 2009/ "UK economic links with Israel settlements in occupied Palestinian Territory"/ "The Humanitarian Impact on Palestinians of Israeli Settlements and Other Infrastructure in the West Bank" - Juillet 2007